

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2020-96 : Cité du Végétal _ Pépinière d'entreprises, 14C Ancienne Route de Grillon à Valréas (84600) _ Reproduction des clés Bricard d'organigramme de la porte d'entrée

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à agir pour *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT l'arrivée de nouveaux locataires au sein de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal, sise 14C Route de Grillon à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT qu'il convient, par conséquent, de reproduire en double exemplaire la clé de marque Bricard, d'après organigramme, de la porte d'entrée de la Cité du Végétal,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre de l'entreprise Serrurerie Ferronnerie Fabien Lovisa, sise ZA du Clavon à Valaurie (26230), portant sur la reproduction en double exemplaire de la clé de marque Bricard, d'après organigramme, de la porte d'entrée de la Cité du Végétal, sise 14C Ancienne Route de Grillon à Valréas (84600), étant précisé que l'offre retenue s'établit à 158.00 € HT, soit 189.60 € TTC,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 29 octobre 2020

Le Président,

Patrick ADRIEN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ENCLAVE